



**PRÉFET
DE L'ILLE-
ET-VILAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CORONAVIRUS COVID-19
Informations de la préfecture d'Ille-et-Vilaine #16
5 mai 2020

STRATÉGIE DE DÉCONFINEMENT

Le 28 avril, le Premier ministre a présenté, devant l'Assemblée nationale, la stratégie nationale de déconfinement, qui sera progressif, conditionnel et territorialisé.

Prévue dans sa 1^{re} phase pour le 11 mai, la sortie du confinement se prépare en surveillant, département par département, l'évolution de l'épidémie suivant trois critères :

- le taux de nouveaux cas dans la population sur une période de 7 jours ;
- les capacités hospitalières en réanimation ;
- le système local de tests et de détection des cas contacts.

En fonction de ces critères et à partir du 7 mai les départements seront classés vert (circulation limitée du virus) ou rouge (circulation élevée du virus). Ce classement déterminera le niveau de déconfinement au niveau local.

La réussite de ce plan de déconfinement dépendra de l'engagement responsable de chaque Français. D'ici là, en application de l'état d'urgence, les déplacements demeurent limités au strict nécessaire sur l'ensemble du territoire et le respect des gestes barrière demeure essentiel : même si l'Ille-et-Vilaine est actuellement classé « département vert », le 11 mai reste une date à conquérir.

→ [Plus d'infos sur la stratégie locale de déconfinement](#)

- **Mise en place d'un comité départemental de déconfinement**

Dans le cadre de la stratégie nationale de déconfinement, qui pourrait intervenir à partir du 11 mai si les conditions sanitaires et épidémiologiques sont réunies, la préfète d'Ille-et-Vilaine a formé un comité chargé de préparer la mise en œuvre au niveau local de ces mesures : cette instance de discussion et de concertation, associant services de l'État et représentants du conseil régional, du conseil départemental, des associations de maires (AMF35 et AMR35), de la Ville et de la Métropole de Rennes, permettra de

- partager les propositions des différentes parties prenantes et leur connaissance des réalités du territoire ;
- élaborer des réponses concrètes aux spécificités breilliennes, de façon concertée ;
- recueillir les sollicitations des différentes parties prenantes.

Elle est déclinée en groupes de travail thématiques – gestion sanitaire (campagne de dépistage et suivi, masques), éducation (écoles, collèges, transports scolaires, restauration, crèches et périscolaires), économie et emploi, tourisme/culture, transports... – et bénéficie de l'appui des sous-préfets d'arrondissement.

ÉCONOMIE

- **L'État aux côtés des entreprises**

Depuis le début de la crise sanitaire, l'État a fait du soutien aux entreprises en difficulté une de

ses missions prioritaires et a pris des mesures exceptionnelles pour assurer la continuité économique du territoire, soutenir les entreprises et sauver les emplois et les compétences. Ainsi, en Ille-et-Vilaine :

- depuis le 15 mars, les entreprises ont reporté 188,5 M€ de charges sociales
- 1188 entreprises ont obtenu un report de charges fiscales pour 29,8 M€
- 13000 entreprises ont obtenu une aide du Fonds de solidarité, financé par l'État et les Régions, pour un montant cumulé de 17,4 M€, soit une aide moyenne de 1338€.

Afin de tenir compte de l'impact de l'épidémie sur l'activité économique, le report de paiement des cotisations et contributions sociales est prolongé au mois de mai pour toutes les entreprises en difficulté, y compris les micro-entrepreneurs et les exploitants du régime agricole.

→ Toutes les infos sur www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises

- **Protocole national de déconfinement des entreprises**

Le ministère du Travail a publié un [protocole national de déconfinement](#) pour aider et accompagner les entreprises et les associations, quelle que soit leur taille, leur activité et leur situation géographique, à reprendre leur activité tout en assurant la sécurité de leurs salariés grâce à des règles universelles.

Ce protocole précise la doctrine générale de protection collective que les employeurs du secteur privé doivent mettre en place (gestion des flux, équipements de protection individuelle, nettoyage et désinfection des locaux...). Il vient en complément des guides métiers élaborés en partenariat avec les fédérations professionnelles et les partenaires sociaux et progressivement publiés sur le site du ministère du Travail. Une cinquantaine est déjà disponible.

→ Toutes les infos sur <https://travail-emploi.gouv.fr>

ÉTRANGERS EN FRANCE

- **Prolongation de la validité des titres de séjour**

Compte tenu du contexte sanitaire, l'ensemble des titres de séjour, récépissés et visas de long séjour qui expirent entre le 16 mars et le 15 mai 2020, sont prolongés de 3 mois supplémentaires, par l'ordonnance n° 2020-460 du 22 avril 2020. Ces titres, qui avaient fait déjà l'objet d'une prolongation de 3 mois, sont donc prolongés pour une durée totale de 6 mois.

Sont ainsi concernés les titres qui auraient expiré entre le 16 mars et le 15 mai 2020 suivants :

- visas de long séjour ;
- titres de séjour ;
- autorisations provisoires de séjour ;
- récépissés de demande de titre de séjour.

L'accueil des demandeurs de titres de séjour dans les préfectures étant actuellement suspendu, ce prolongement est automatique.

CÉRÉMONIES COMMÉMORATIVES

- **75° anniversaire de la victoire du 8 mai 1945**

Compte-tenu des mesures de confinement, les cérémonies de commémoration du 8 mai se tiendront en format restreint :

- à Rennes, une cérémonie départementale, limitée au dépôt d'une seule gerbe et à la lecture du message officiel, sera organisée au monument aux morts en présence de la préfète de la région Bretagne, préfète d'Ille-et-Vilaine et d'un nombre très limité d'autorités.
- dans les communes, les maires pourront présider des cérémonies similaires, dans les lieux où elles se tiennent habituellement, en veillant à limiter le nombre de personnes présentes à cinq. Les cérémonies se dérouleront, en l'absence de troupes, d'invités et de public, et dans le strict respect des mesures de distanciation sociale. La population est invitée à s'associer à cette

commémoration en pavoisant balcons et fenêtres.

SÉCURITÉ

- **Sirènes SAIP - exercice**

Dans le cadre du système d'alerte et d'information de la population, l'essai mensuel des sirènes SAIP du département aura lieu mercredi 6 mai dans les communes disposant de sirènes de ce type (Dinard, Mordelles, Redon, Rennes, Saint-Malo).

Contact : pref-covid19@ille-et-vilaine.gouv.fr

Presse : benedicte.villeroi@ille-et-vilaine.gouv.fr / 06 74 44 76 11

Informations :

www.gouvernement.fr/info-coronavirus (foire aux questions)

Plateforme nationale d'informations (numéro vert 24h/24 et 7j/7) : **0 800 130 000**

www.ille-et-vilaine.gouv.fr (informations nationales et départementales)

Suivez l'actualité régionale et départementale sur Twitter : @bretagnegouv

Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains
très régulièrement



Tousser ou éternuer dans
son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs
à usage unique



Saluer sans se serrer la main,
éviter les embrassades